

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BELLEFONDS

SEANCE DU 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés en séance ordinaire à la Salle des Fêtes de BELLEFONDS sous la Présidence de Monsieur Bernard HENEAU, Maire.

Présents : HENEAU Bernard, RIVAULT Nathalie, MOREAU Frédéric, DUVAULT Sylvie, GODINEAU Gabriel, BROSSIER Emilie, DEMIOT Raymond, BARRAUD DUCHERON Pascal, BLANCHARD Nicole, RANGIER Vivien.

Excusée : D'HARDIVILLIERS Marie-Claire (pouvoir à B. HENEAU)

Secrétaire de séance : RANGIER Vivien

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2021

Le compte rendu de la séance du 11 décembre 2020 est accepté à l'unanimité

Délibération n° 2021/01 : Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la présidence de Madame RIVAULT Nathalie, 1^{ère} adjointe,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes administratifs 2020 qui peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Fonctionnement	181 677,67	182 969,86	- 292,19	128 190,81	127 898,62
	Investissement	41 366,61	37 237,13	4 129,48	- 17 194,80	- 13 065,32
	Budget total	224 044,28	220 206,99	3 837,29	110 996,01	114 833,30
Restes à réaliser	Fonctionnement					
	Investissement					
	Budget total					
Budget total (réalisation et reste à réaliser)		224 044,28	220 206,99	3 837,29	110 996,01	114 833,30

Délibération n° 2021/02 : Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal de Bellefonds,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 approuvé ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que les comptes administratifs présentent les résultats suivants :

	Résultat de l'exercice 2019	Affectation 2020	Résultat exercice 2020	Résultat de clôture
INVEST	-17 194,80	17 194,80	4 129,48	- 13 065,32
FONCT	128 190,81		- 292,19	127 898,62

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	127 898,62
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 065,32
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	114 833,30
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Délibération n° 2021/03 : Approbation du compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagné de l'état de l'actif, du passif,

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 2021/04 : Tarifs 2021

Rappel des tarifs actuels :

Loyer :

Location logement 1 La Vergnaie	300,00 €
Location logement 2 La Vergnaie	432,47 €
Location logement 4 Le Bourg	548,89 €
Location logement 18 route de la Roserie	586,27 €

Salle des Fêtes :

Commune		Hors-commune	
<i>Eté week-end</i>	<i>Hiver week-End</i>	<i>Eté week-end</i>	<i>Hiver week-end</i>
170 €	220 €	275 €	315 €
<i>Eté journée</i>	<i>Hiver journée</i>	<i>Eté journée</i>	<i>Hiver journée</i>
90 €	120 €	175 €	200 €
Caution 600 €			
Période hivernale du 1 ^{er} novembre au 31 mars			
Forfait chauffage hors période hivernale 1 journée 20 €			
Forfait chauffage hors période hivernale week-end 30 €			

Cimetière :

Concessions cimetière			
<i>Perpétuelle</i>	<i>30 ans</i>	<i>50 ans</i>	
50 € le m ²	20 € le m ²	30 € le m ²	
Concessions columbarium			
<i>Perpétuelle</i>	<i>50 ans</i>	<i>30 ans</i>	<i>15 ans</i>
395 €	316 €	253 €	203 €

Broyage, débroussaillage : 37 €/heure pour le particulier de la commune, 45 € hors commune et 32 € pour l'Association Syndicale Autorisée.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de maintenir les tarifs sans augmentation pour l'année 2021.

Délibération n° 2021/05 : Projet « La Roserie » : Plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire présente l'avant-projet chiffré concernant le dossier relatif à l'acquisition et les travaux des deux logements à la Roserie.

Le montant en est estimé à 259 173,90 €.

Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Dotation d'Équipement des Territoires Locaux (DETR)
- Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)
- Fonds de concours de la CAGC
- ACTIV 3
- ACTIV 4

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter les subventions afférentes :

Plan de financement		
Coût des travaux :	277 299,46 €	
Subventions :	221 839,57	30 %
		20 %
Etat : DETR	83 189,84 €	20 %
Etat : DSIL	55 459,89 €	

EPCI : Fonds de concours	55 459,89 €	
Département : ACTIV 3	14 300,00 €	
Département : ACTIV 4	13 429,95 €	
Autofinancement communal en grande partie par l'emprunt	55 459,89 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement tel qu'il est défini ci-dessus.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, au taux le plus élevé, possible les subventions suivantes :

AUPRÈS DE L'ÉTAT :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre du développement des bourgs (DSIL)

AUPRÈS DU DÉPARTEMENT

- ACTIV 3 au titre de la dotation annuelle pour la réalisation des projets d'intérêt local

- ACTIV 4 au titre de l'Habitat (restructuration des centres bourgs)

AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND CHÂTELLERAULT

- Fonds de concours au titre de l'aménagement des centres bourgs

INFORMATION

* Monsieur le Maire remercie Monsieur DEMIOT pour son offre découverte au journal « Le Monde Diplomatique ».

* Fin février/début mars, l'entreprise BONNET commencera les travaux de réhabilitation des maçonneries du Pont de l'Écotière. Monsieur BEAUBEAU, responsable des travaux, a demandé à utiliser le parking de la salle des fêtes pour installer les véhicules de chantier ainsi que les toilettes de la salle.

* Monsieur le Maire informe le conseil qu'une formation concernant les budgets est proposée par l'Association des Maires Ruraux de la Vienne fin avril. Cette formation est financée par le DIF (Droit Individuelle à la Formation), elle devrait avoir lieu un samedi, le lieu n'est pas encore déterminé. Monsieur le Maire demande aux élus intéressés de bien vouloir s'inscrire rapidement.

* Monsieur le Maire présente aux élus une ébauche de logo communal et leur demande de réfléchir à sa conception.

TOUR DE TABLE

DEMIOT Raymond rencontre des soucis avec la SOREGIES concernant la mise en place du tarif réglementé ou du tarif libre. SOREGIES ne réponds pas à sa demande.

BROSSIER Emilie demande si il serait possible de poser une barrière de sécurité dans le virage situé avant la route des Mées, du côté ravin.

↳ Il est vrai que l'augmentation de la circulation ainsi que le peu de largeur de la voie oblige souvent les véhicules à mordre l'accotement à cet endroit, ce qui pourrait avoir des conséquences néfastes. Mais la configuration des lieux ne permet pas l'installation de cet équipement. Par contre, il serait bien d'essayer de stabiliser cet accotement et en amont de poser des panneaux signalant un rétrécissement de chaussée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 40.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Bernard HENEAU